

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. DAMANGE. BROSSARD. WATTELLE. BANNIER. Mmes GONNEAU. JUIN. FAYOL. ROBIN. MAZZONI. DUGUE

ETAIENT ABSENTS : M. BRAULT excusé, M. LOISEAU

=====

Date de la convocation : 16 mars 2016

Secrétaire de séance : Madame Michelle MAZZONI

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte de Gestion 2015
- Vote du Compte Administratif 2015
. Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2016
- Vote du taux d'imposition des taxes directes 2016
- Vote des subventions communales
- Elaboration d'un schéma directeur d'eaux pluviales
- Questions diverses

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 22 février 2016.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL –
Délib. n°19-1/03/16**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015, définit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES 787 965.00 €
- RECETTES 964 513.41 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement de la section d'investissement

- **EXCEDENT** 166 847.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES 176 867.19 €
Dont restes à réaliser – dépenses 51 360.08 €
- RECETTES 263 484.84 €

- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Délib. N°20-2/03/16

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, il a procédé à l'élection du Président de séance :

- Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, 1^{er} Adjoint est élu à l'unanimité président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2015.

Il présente le compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES 787 965.00 €
- RECETTES 964 513.41 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement de la section d'investissement

- **EXCEDENT** 166 847.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES 176 867.19 €
Dont restes à réaliser – dépenses 51 360.08 €
- RECETTES 263 484.84 €

Madame Patricia BRAULT, Maire, se retire de la salle de réunions, afin de procéder au vote du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2015

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET COMMUNAL – Délib. n°21-3/03/16

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Patricia BRAULT, Maire.
Après avoir entendu, le compte administratif 2015, ce jour
Considérant
Constatant que le compte administratif présenté, après reprise de l'exercice antérieur

- un excédent cumulé de fonctionnement de..... 258 051.59 €
- un déficit cumulé d'investissement de..... 39 843.92 €

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :
- au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement
(soit à hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, soit à hauteur du
virement prévu si
Celui-ci est supérieur au déficit..... 91 204.00 €
Solde disponible
Affectation complémentaire au 1068
Affectation en cas d'excédent reporté de fonctionnement (002)..... 166 847.59 €

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES POUR 2016 –
Délib. n°22-4/03/16**

Madame le Maire rappelle que chaque année, il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2016.

Ainsi elle rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et précise que la DGF va subir une nouvelle baisse et qu'il serait souhaitable de revaloriser les taux de 1.017142 % soit une recette supplémentaire de 6 028.00 €.

Les taux proposés seraient les suivants :

	Taux 2016
Taxe d'habitation	13.50 %
Taxe foncière (bâti)	19.02 %
Taxe foncière (non bâti)	47.36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- donne son accord sur les taux proposés pour l'année 2016, les taux suivants seront donc appliqués :

	Taux 2016
Taxe d'habitation	13.50 %
Taxe foncière (bâti)	19.02 %
Taxe foncière (non bâti)	47.36 %

OBJET : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – Délib. n°23-5/03/16

Madame le Maire présente le budget primitif 2016, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES.....	1 036 142.59 €
- RECETTES.....	1 036 142.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES	527 022.00 €
- RECETTES.....	527 022.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif 2016**

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES – Délib. n°24-6/03/16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de fixer le montant des subventions comme suit :**

INTITULE	MONTANT
AFN	0
Amicale des Sapeurs Pompiers	1000
Ass. "La Répèt"	0
Ass. ARTA - Rallye Touristique	160
Ass. Ping-Pong	1000
Ass. Sport et Détente	0
Centre Secours-Jeunes Sapeurs Pompiers	0
MFR - Ingrandes 1 X 15 €	15
MFR - Loches - 2 X 15 €	30
MFR - Noyant de Touraine - 1 X 15 €	15
CFA - Joué les Tours - 2 X 15 €	30
APE - Classe Découverte 27 X 68 €	1836
APE - Projet Cirque	2000
Club des Jeunes d'Hier	200
Comice Agricole	150
Prévention Routière	0
Comité des Fêtes	1100
Fédération National Accidentés	0
Paralysés de France	15
Patrimoine Vivant en Claise Tourangelle	100
Souvenir Français	50
Sté de Pêche l'Ablette	150
Ass. Vétérans Foot Abilly	200
Ass. Vie Libre	0
Judo club Descartes	0
Tir à l'arc - ABILLY	450
Le Champ des Livres	0
TOTAL	8501

OBJET : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAUX PLUVIALES - Délib. n°25-7/03/16

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, précise que parallèlement au dossier en cours de transformation de POS en PLU, il est vivement conseillé de réaliser un schéma directeur des Eaux Pluviales.

Ce document permettrait à la commune d'intégrer dans le PLU les préconisations de gestion des eaux pluviales.

Avant la réalisation de ce document, il convient de confier à un cabinet compétent, une mission ingénierie qui comprendra :

- l'élaboration d'un cahier des charges qui sera validé par l'agence de l'eau
- la recherche des aides financières
- l'élaboration des documents relatifs à la consultation
- le suivi de l'appel d'offres (ouverture des plis, analyse, choix du prestataire, préparation du marché)
- l'assistance à la bonne réalisation de l'étude.

Il donne lecture de l'offre du cabinet DUPUET de TOURS pour la réalisation de cette prestation qui s'élève à 4 980.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte l'offre du Cabinet DUPUET de TOURS pour le montant cité ci-dessus, à savoir 4 980.00 € H.T.**
- **charge Madame le Maire de signer les pièces concernant ce dossier.**

Il est également précisé :

- **l'estimation du coût de l'élaboration du schéma directeur d'eaux pluviales 25 à 30 000.00 €**
- **le montant des subventions qui pourrait s'élever à 50 % du montant H.T.**

OBJET : SALLE DES FETES : TRAVAUX DE REFECTION : CHAUFFAGE-ISOLATION - Délib. n°26-8/03/16

Madame le Maire rappelle le dossier en cours concernant les travaux de réfection de chauffage et d'isolation à la salle des fêtes.

Il est présenté l'audit énergétique réalisé par le Cabinet BET POUREAU de LOUDUN qui préconise le scénario suivant pour obtenir un gain de 100 kWhEP/m2.an :

- **la pose d'un isolant sous combles**
- **la modification architecturale (pose d'un faux-plafond)**
- **Changement du système de chauffage**
- **remplacement des radiateurs électriques (sanitaires et cuisine)**
- **remplacement des luminaires.**

le montant estimé de l'ensemble de ces travaux s'élève à 146 500.00 €

Il est appelé selon le tableau ci-dessous le détail de cette opération :

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 23 MARS 2016

INTITULE	MONTANT ESTIME	SUBVENTIONS ATTENDUES	RESTE A CHARGE ESTIME
CHAUFFAGE-CLIMATISATION ET VENTILATION :			
Audit énergétique - analyse	5200,00		
Relevés - Missions : DCE - ACT - VISA - DET et AOR	7930,00		
MISSION DE BASE ISOLATION - PLATRERIE			
Relevés - Missions : DCE - ACT - VISA - DET et AOR	3750,00		
ESTIMATION TRAVAUX TOUS LOTS CONFONDUS	146500,00		
SUBVENTIONS ATTENDUES			
CONSEIL DEPARTEMENTAL		30000,00	
ADEME		30000,00	
DETR (FDS DE SOUTIEN)		15000,00	
TOTAL	163380,00	75000,00	88380,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur l'opération présentée ci-dessus**
- **charge le cabinet BET POUREAU d'effectuer les études :**
 - **Audit énergétique, mission de base : chauffage, ventilation, climatisation et équipements (tels que définis ci-dessus pour un montant de 13 130.00 € H.T.**
 - **mission de base : isolation, plâtrerie (comme définie ci-dessus) pour un montant de 3750.00 € H.T.**
- **charge Mme le Maire de signer toutes les pièces à intervenir concernant ce dossier.**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°9

✓ **Tour de table**

Michèle GONNEAU : soulève le problème de la Boulangerie qui vient de fermer et s'interroge sur la suite de ce commerce vacant.

Bernard MARCHAIS : précise que les caméras seront posées prochainement à la Salle Omnisports : semaine 15

La pose du Jeu sur l'aire de jeux de l'Île de la Claise est prévue également semaine 15
Un tapis de marche va être prochainement acheté pour la salle omnisports.

Il propose qu'une formation soit envisagée pour le fonctionnement du défibrillateur à la salle omnisports

Il est également précisé qu'une étude est en cours afin d'aménager éventuellement la voie ferrée en voie verte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- approbation du compte de gestion – budget communal	Délib. n°19-1/03/16
- approbation du compte administratif – budget communal	Délib. n°20-2/03/16

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 23 MARS 2016

- affectation des résultats 2015 – budget communal	Délib. n°21-3/03/16
- vote des taux d'imposition des taxes directes 2016	Délib. n°22-4/03/16
- vote du budget primitif – budget communal	Délib. n°23-5/03/16
- vote des subventions communales	Délib. n°24-6/03/16
- élaboration du schéma directeur d'eaux pluviales	Délib. n°25-7/03/16
- salle des fêtes – travaux de réfection – chauffage-isolation	Délib. n°26-8/03/16
- Questions diverses : → Tour de table	Dossier n°9

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T. A*	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S. A*	JUIN S.	BANNIER A.	ROBIN H.	DUGUÉ L.

P* pouvoir

A* absent